



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique agricole

Question écrite n° 68403

## Texte de la question

M. Dino Ciniéri interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les conséquences du réchauffement climatique pour notre agriculture. Dans l'hypothèse où la disponibilité de l'eau diminuerait et les canicules seraient plus fréquentes, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'impact de ces nouveaux éléments sur les rendements de notre agriculture dont la bonne marche repose en partie sur notre climat tempéré.

## Texte de la réponse

L'agriculture et la sylviculture sont très exposées au changement climatique, car ces secteurs dépendent directement des conditions climatiques et de la disponibilité de la ressource en eau. Malgré les fortes incertitudes, les impacts les plus importants risquent d'avoir lieu en été avec une importante baisse des précipitations sur le sud de l'Europe, France incluse, une forte diminution du ruissellement ainsi qu'un assèchement des sols. La variabilité des rendements des cultures a déjà augmenté à la suite des événements climatiques extrêmes. La sécheresse et la canicule de 2003 ne sont pas totalement imputables au changement climatique d'un point de vue scientifique, elles préfigurent cependant ce qui nous attendrait, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une année sur deux d'ici à 2050. Ces événements ont conduit en 2003 à une baisse des rendements des cultures (- 25 % en arboriculture et - 30 % en production fourragère), une surmortalité aviaire, une infécondité et un décalage des vèlages. Ces impacts ont conduit à des pertes économiques évaluées à 590 millions d'euros pour le secteur agricole français, soit 1,7 % de la valeur ajoutée brute de la branche agriculture, sylviculture et pêche. Par ailleurs, d'après une étude menée récemment par Arvalis-Institut du végétal, en association avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), le plafonnement depuis les années 1990 et la variabilité interannuelle des rendements en blé sont expliqués pour environ 60 % par les conditions climatiques. D'autres paramètres que le rendement évolueront sous l'effet du changement climatique. Ainsi, la date de floraison de l'abricotier a gagné entre 10 et 20 jours dans le sud-est de la France sur les vingt dernières années. La date de vendange à Châteauneuf-du-Pape a avancé de plus de trois semaines depuis 1945. Par ailleurs, avec la canicule de 2003, si les vignes du Nord ont plutôt été favorisées, celles du Sud ont parfois été lésées par cette poussée de chaleur, en raison des degrés particulièrement élevés d'alcool et des acidités faibles. La qualité globale de chaque terroir a été fortement modifiée, donnant des vins atypiques. Enfin, au-delà des effets du changement climatique perceptibles au niveau de la qualité des prairies en lien avec l'avancée phénologique, les exploitations en élevage extensif rencontrent déjà, les années sèches, des problèmes de disponibilité en fourrage. Le réchauffement du climat peut permettre l'implantation en France de parasites actuellement inconnus ; des parasites non virulents peuvent le devenir. Par ailleurs, l'aire de répartition de certains des parasites déjà présents et limités par des seuils de température devrait s'étendre en suivant les isothermes. Ainsi la chenille processionnaire du pin, qui a franchi la Loire au début des années 1990, progresse de manière continue vers Paris. Enfin, la sensibilité des animaux, des plantes et des arbres à certains parasites peut augmenter en situation de stress, hydrique notamment. Réduire les risques que les modifications climatiques font peser sur nos sociétés implique deux

types d'actions : adaptation et atténuation. Les politiques d'adaptation visent à limiter les inconvénients des impacts résultant du changement climatique et en exploiter les avantages éventuels. Elles sont le complément indispensable des actions d'atténuation déjà engagées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et accroître les puits de carbone. Sur ce dernier volet, le Gouvernement met en oeuvre un plan climat depuis 2004, qui est régulièrement réactualisé, afin de réduire les émissions globales de la France. L'article 42 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoit l'élaboration d'ici à 2011 d'un plan national d'adaptation, comprenant un volet agricole. À cette fin, Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie a lancé une concertation nationale associant toutes les parties prenantes (scientifiques, organisations professionnelles agricoles, État, élus, ONG de défense de l'environnement, syndicats et société civile). La concertation sera organisée en 3 groupes qui aborderont : les enjeux transversaux (eau, biodiversité, santé, risques naturels) ; les actions sectorielles (agriculture-forêt-pêche, énergie, tourisme, infrastructures) ; et les questions d'organisation (gouvernance, connaissance, éducation et financement). Des réunions de concertation seront également organisées en régions. Le Parlement sera consulté à l'automne. L'avis du public sera sollicité par Internet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68403

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 janvier 2010, page 222

**Réponse publiée le :** 13 avril 2010, page 4213